

INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Dans le sillage de l'étude théorique préliminaire qui nous a permis de vérifier la validité de la relation *préposition-espace-intervalle*, nous procéderons, dans la présente partie, à l'approfondissement de cette hypothèse en lui appliquant l'approche linguistique classique pour un traitement analytique de l'exemplier sélectionné.

De ce fait, l'objet de cette étude est de montrer les spécificités inhérentes aux prépositions spatiales à intervalle dans une perspective logico-formelle classique. Pour ce faire, nous tenterons de fournir une analyse comparative de cas : *entre*, *en/dans l'intervalle de* et *de... jusqu'à/en* qui seront représentés respectivement par : « ENTR », « E-DID » et « DJÀ-E », afin de montrer leurs convergences et leurs divergences.

Notre analyse comparative de ces trois prépositions sera appliquée sur un échantillon diversifié constitué de 192 ouvrages pris dans *Frantext* et s'étalant sur la période de 1713 à 2006. Ces textes, qui ont constitué le corpus dans lequel nous avons pu relever les exemples en adéquation avec notre enquête, varient entre les productions littéraires (romans, essais, théâtre, poésie), les discours politiques, les articles de presse, les manuels scientifiques, etc.

Mais, avant d'aller plus loin, il est important de souligner certains problèmes empiriques relatifs à la conception du langage. En effet, ladite conception a motivé l'élaboration d'une théorie récente, celle de l'immanentisme linguistique, dans laquelle le langage est lui-même l'outil et l'objet de la recherche.

Il est tenant de mentionner que Charles Nodier¹ a été l'un des premiers à avoir mis en œuvre cette terminologie linguistique. Cependant, la conceptualisation effective de l'immanentisme se confirme tardivement dans des travaux plus élaborés, initiés tout d'abord par Franz Bopp « les langues sont étudiées pour elles-mêmes, c'est-à-dire comme objet, et non comme moyen de connaissance² ». Ferdinand de Saussure représente incontestablement le chef de file de cette doctrine naissante. Dans ses *Cours de linguistique générale*, il en expose clairement l'importance en formulant qu'il s'agit d'une « science qui a pour objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même »³. De toute évidence, de Saussure est convaincu que, en tant que système, la langue a sa logique propre. Dans son sillage analytique, Antoine Meillet confirme l'universalité de cette doctrine qu'il explicite dans ces termes : « chaque langue forme un système où tout se tient⁴ ».

Dans cette optique, la science linguistique promeut une réflexion sur le langage, qui prend en considération l'applicabilité de la logique rationnelle.

Des efforts ont été fournis par nombreux grammairiens des langues indo-européennes pour structurer et formuler des règles en mesure de perfectionner la systématisation des langues et maintenir leur bon usage. Certes, il est question de certaines problématiques majeures en linguistiques, toutefois celles-ci outrepassent notre chantier d'investigation, vu leur complexité. Pourtant, il nous reste la possibilité de nous interroger sur la nature des processus structuraux qui sous-tendent le bon fonctionnement langagier.

Pour mieux comprendre ce lien essentiel entre le langage et la logique, certaines questions liminaires s'imposent : Quelles sont les origines de cette affinité ? Comment ces observations opérées depuis l'Antiquité peuvent-elles contribuer à analyser et à systématiser nos outils langagiers pour produire des énoncés plausibles ?

¹ Charles Nodier, *Notions élémentaires de linguistique*, Paris, Librairie d'Eugène Renduel, 1834. Sa définition de la linguistique semble s'écarter de la conception normative de cette nouvelle science, cela s'observe dans sa mise au point : « Je dirai donc, pour déterminer le cadre où s'enferment nos recherches, qu'on n'entendra pas ici par linguistique, la science universelle du langage, ainsi qu'on en est convenu ; mais la simple histoire de la parole et de l'écriture, considérées depuis leur origine, jusqu'à la fin de leurs premiers développements naturels... » p. 7.

² Franz Bopp, *op. cit.*, p. 8.

³ Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 317. Il s'agit de la dernière phrase du *Cours de linguistique générale*.

⁴ Antoine Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Librairie Hachette, Paris, 1908, p. 431.

À l'instar d'Aristote, certains philosophes grecs se sont penchés sur l'acquisition du savoir. Dans sa suite d'ouvrages intitulée l'*Organon*, ce grand penseur met en valeur l'importance de la logique comme instrument d'exploration scientifique. De fait, cette réflexion que nous avons héritée des Grecs accorde une prééminence au *logos* dans l'élaboration rationnelle du langage. Il s'ensuit que les différentes façons dont use l'homme pour exprimer sa pensée sont foncièrement liées à une logique scientifique.

En ce sens, pour valoriser l'intelligence humaine, Aristote fait appel à cet axiome définitoire selon lequel « seul parmi les animaux l'homme a un langage¹ ».

De fait, l'enseignement aristotélicien ancre le langage dans l'ordre logique. C'est ce qui nous amène à concevoir le système linguistique comme un ensemble de combinaisons cohérentes ayant pour mission de témoigner de notre pensée réflexive.

La langue, définie en tant que système de signes régi par des règles logiques, peut être sans conteste considérée comme une structure logico-formelle bien établie. Ce fait nous conduit à acquiescer à l'hypothèse saussurienne soulignant la prééminence de cette faculté :

La langue est un système de signes exprimant des idées, et par là, comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques, aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc., etc. Elle est seulement le plus important de ces systèmes².

Dans la perspective logique, la langue est en étroite corrélation avec la parole, puisqu'elle est destinée à communiquer par les mots nos réflexions, nos conceptions, nos discours, etc. en les exposant constamment aux interprétations verbales d'autrui. Cette corrélation est, en effet, relevée par Aristote, puisqu'il énonce « j'entends par *diction*, comme il a été dit ci-devant, l'interprétation des pensées par les mots³ ».

La logique est un trait inhérent à la langue comme science autonome dirigée par une systématique technique rigoureuse, permettant l'élaboration des méthodes élémentaires de son apprentissage oral et écrit. Il est possible de souligner l'importance de ce dernier aspect, car seul l'écrit permet la pensée réflexive, métalinguistique, condition de constitution de toute science du langage.

¹ Aristote, trad. du grec ancien par Pierre Pellegrin, *Les politiques*, Paris, Flammarion, 1990, p. 91.

² Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 33.

³ Aristote, trad. du grec ancien par Charles Batteux, *op. cit.*, 1874, p. 12.

D'ailleurs, en ce qui concerne notre présente étude, nous essaierons d'examiner le comportement des trois prépositions spatiales à intervalle, citées plus haut, en nous référant à des exemples représentatifs du français moderne.

Quels sont les aspects formels qui les caractérisent ? En quoi leurs structures sémantiques peuvent-elles témoigner de leur polysémie (prises individuellement) ou de leur quasi-synonymie (considérées dans leurs relations mutuelles) ? Quelles sont les règles syntaxiques codifiant leur bon fonctionnement ?

Aussi tenterons-nous de répondre en premier lieu à la question : Les analyses étymologique et morphologique pourraient-elles déceler les origines des affinités de cette triade prépositionnelle ?